



Avis sur le rapport 1-3 de l'Exécutif régional
**Compte administratif de l'exercice 2021
de la Région Bourgogne-Franche-Comté**

Rapporteur : Vincent Delatte

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget de la Région pour l'exercice 2021. Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

- Les recettes se sont élevées à 1 725 M€ (en mouvements réels), soit un taux d'exécution de 93,4%.
- Les dépenses se sont établies à 1 734 M€ (en mouvements réels), soit un taux d'exécution de 92,8%. Elles se répartissent entre :
 - La section d'investissement : 683 M€, avec un taux exécution de 87,2%.
 - La section de fonctionnement : 1 051 M€, avec un taux exécution de 96,8%.
- Le résultat de clôture s'établit à + 12,8 M€.
- L'encours de dette est de 1 096 M€ au 31 décembre 2021.
- La capacité de désendettement est de 4,2 années au 31 décembre 2021.
- La collectivité a dégagé 263,8 M€ d'épargne brute en 2021.

Avis du CESER

Il apparaît difficile d'aborder le compte administratif 2021 en faisant totalement abstraction du contexte actuel qui suscite de vives inquiétudes pour l'avenir. Dans ce cadre, le CESER considère que l'année budgétaire 2021 relève d'un "*autre temps*" lors duquel la Région a su conduire son action et maintenir une situation financière saine.

L'année 2021, un "autre temps"...

L'examen du compte administratif est particulier tant l'année 2021 semble appartenir à un "*autre temps*" si l'on considère le contexte actuel marqué par la guerre en Ukraine et par de fortes tensions géopolitiques et socio-économiques (pénuries alimentaires et matérielles, inflation...).

Dans un contexte où les crises succèdent aux crises, où les disruptions et les mutations bousculent nos modèles de développement, le CESER relève plusieurs points de satisfaction quant au compte administratif 2021 :

- La Région a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie de mandat 2016-2021 tout en apportant des réponses aux conséquences de la crise sanitaire. En 2021, la Région affiche un niveau record d'investissement (624 M€ hors dette), les principaux postes concernant les investissements dans les matériels ferroviaires, les travaux de gros entretien et rénovation des lycées ainsi que le développement économique. Cette trajectoire d'investissement a été amplifiée par le PAIR avec 101 M€ mandatés en 2021 qui viennent s'ajouter aux 18 M€ mandatés en fin d'année 2020. Plus globalement, les bons taux d'exécution du budget 2021 sont à souligner.
- La hausse des recettes de fonctionnement associée à une maîtrise des dépenses de fonctionnement a permis d'augmenter le niveau d'épargne brute (+ 37% vis-à-vis de 2020). Pour autant, la situation reste fragile puisque les ressources de la Région restent très dépendantes de l'activité économique (recettes de flux en bonne partie liées à la TVA), avec les inconvénients en cas de retournement de conjoncture. En outre, la Région dispose d'une très faible autonomie fiscale, ce qui obère ses capacités d'action.

Une situation financière saine pour préparer l'avenir

Les indicateurs financiers de la Région constatés en 2021 témoignent d'une situation financière "saine" :

- Taux d'épargne brute de 20,1%, en progression vis-à-vis de 2020 (15,7%).
- Capacité de désendettement de 4,2 ans, qui s'est améliorée de 0,5 année vis-à-vis de 2020 compte tenu de la hausse de l'épargne brute, et ce malgré une assez importante progression de l'encours de dette (+ 196 M€).

Cette situation financière "saine" est d'autant plus bienvenue que notre environnement évolue fortement avec de nombreuses incertitudes et imprévisibilités. Les véritables questions vont se poser dans l'avenir avec l'effet conjugué de l'inflation, de la pénurie des approvisionnements et de la perspective de nouvelles économies à réaliser sur les collectivités locales.

Observations relatives aux politiques publiques régionales

FONCTION 1 : FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

Le CESER tient à souligner que la Région continue d'apporter un soutien à l'apprentissage, malgré la perte de la compétence dans ce domaine, avec près de 3,9 M€ de dépenses de fonctionnement et 10,9 M€ en investissement en 2021. Il invite la Région à maintenir son soutien, notamment pour continuer à moderniser les plateaux techniques et assurer une cohérence dans l'offre de formation sur le territoire.

FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT

Il est surprenant que la Région mentionne l'exemple de l'aide d'urgence aux étudiants. En effet, si ce dispositif d'aide peut être salué dans son principe, il avait néanmoins été sous-utilisé en 2021. À ce titre, dans son avis sur la DM2 de 2021, le CESER *"s'étonne du faible nombre de bourses finalement attribuées (1 087 bourses pour un montant de 869.000 €), entraînant l'annulation de 3,1 M€ en AE et CPF sur l'enveloppe initiale de 4 M€, alors que les difficultés rencontrées par les étudiants au cours des 18 derniers mois ont été largement relayées. Il s'interroge sur les raisons de la faible mobilisation de ce dispositif : manque de coordination avec les établissements, communication insuffisante auprès des bénéficiaires potentiels, critères d'attribution trop contraignants, temporalité inadaptée... ? Cette question ne pouvant être traitée comme une simple opération comptable, le CESER souhaiterait que la Région engage une évaluation de ce dispositif et des raisons de sa faible mobilisation et envisage la prolongation d'un dispositif similaire vu que la situation de précarité des étudiants a perduré."* Le CESER maintient cet avis et appelle la Région à évaluer les difficultés de mise en œuvre de ce dispositif et à étudier la possibilité de le pérenniser.

En matière d'enseignement supérieur, le CESER souhaiterait avoir plus de précisions dans l'affichage des dépenses d'investissement, en hausse de près de 25%. En effet, sur les 15,7 M€ alloués, seul est précisé le montant de 3,4 M€ pour la rénovation énergétique des campus dans le cadre du PAIR. Il suggère notamment d'afficher plus clairement la répartition des dépenses entre les établissements privés (École supérieure d'électronique de l'Ouest ESEO et École spéciale des travaux publics du bâtiment et de l'industrie ESTP) et les établissements publics d'enseignement supérieur.

FONCTION 3 : CULTURE, SPORTS, LOISIRS

FONCTION 4 : SANTÉ ET ACTION SOCIALE

Dans plusieurs avis, le CESER avait émis le souhait que les compétences partagées (culture, sport, vie associative, jeunesse, santé...) ne deviennent pas des variables d'ajustement et que les dispositifs d'interventions afférents soient maintenus. À la lecture du compte administratif 2021, force est de constater que la Région a effectivement respecté ses engagements à ce titre. Les écarts de réalisation entre le BP et le CA sont liés à des ajustements mineurs ou à des reports dus au retard pris pendant la pandémie.

FONCTION 8 : TRANSPORTS

Le CESER constate, de manière générale, une bonne exécution du plan de transport sous l'angle financier mais cela semble insuffisant face aux besoins exprimés par les territoires et les usagers. Les dépenses pour l'acquisition de nouvelles rames sont positives mais le volume reste à amplifier.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

■

Martine Esther Petit, au nom de la FNE BFC

Au chapitre "des solutions de mobilités adaptées au territoire et à la lutte contre le réchauffement climatique" on peut lire près de 1 780 000 € de dépenses d'investissement en 2021 dont 65 % réalisés en soutien à l'aviation civile. Il est pourtant clair que limiter le recours à l'avion est aujourd'hui l'un des leviers à actionner pour lutter contre le réchauffement climatique et FNE BFC appelle à la cohérence des politiques publiques.

■

François Roche-Bruyn, à titre personnel

Je n'ai pas pu participer à la commission des finances qui a préparé cet avis. Toutefois, au regard des éléments rappelés sur la partie enseignement et à titre personnel, en tant que directeur d'un établissement d'enseignement supérieur, je peux témoigner que pour le dispositif d'aide d'urgence aux étudiants, les services du Conseil régional ont travaillé étroitement avec nos établissements et le CROUS. Je tiens à souligner la qualité de ce travail avec les services du Conseil régional. Le dispositif s'adressait aux étudiants qui avaient perdu un emploi soit en totalité, soit partiellement. Il venait en complément d'autres dispositifs mis en place notamment par le CROUS et les établissements. Le dispositif a fait l'objet d'une communication relayée par les établissements et sa durée d'application a été allongée. Toutefois, le public d'étudiants ainsi ciblés a probablement été surévalué.